



Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Tenant lieu de Programme Local de l'Habitat

Réunion publique

Présentation du diagnostic - enjeux

Vendredi 18 mai 2018 - 19h00

Salle Orge - La Minoterie - BOUVRON

En présence de Messieurs Gérard DRÉNO, Président du Pays de Blain et de Marcel VERGER, Maire de Bouvron et Vice-président du Pays de Blain en charge de la Stratégie et de l'Aménagement du territoire, la troisième réunion publique concernant le PLUih s'est déroulée le vendredi 18 mai 2018 à Bouvron.

Cette réunion a réuni environ 15 personnes.

> OBJECTIF

La réunion publique dans le cadre de l'élaboration du PLUih de la Communauté de Communes de la Région de Blain avait pour objectif de présenter aux habitants :

- la démarche générale d'élaboration du PLUih
- les premiers éléments de diagnostic
- les enjeux du territoire

Elle a également permis d'échanger avec la population sur les modalités de concertation mises en place.

> DÉROULÉ DE LA RÉUNION

Monsieur le Maire de Bouvron a ouvert la réunion en remerciant les habitants de s'être déplacés pour assister à cette première réunion d'information et d'échanges autour du PLUih.

Les services du Pays de Blain ont présenté, à partir d'un support de présentation, la démarche actuellement en cours et les modalités de participation des habitants. Il a été exposé de manière synthétique les premiers éléments de diagnostic et les enjeux associés. Le support de présentation diffusé lors de la réunion est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes de la Région de Blain. Suite à cette présentation, les personnes présentes ont pu échanger avec les élus.

Question n°1 - Comment va évoluer le PLU actuel de la commune de Bouvron, et notamment sur les villages ?

Marcel VERGER indique que le terme de village sera réservé à 3 entités bâties du territoire : Saint-Omer-de-Blain, Saint-Émilien-de-Blain et La Chaussée. Pour le reste du territoire, les termes de hameaux et d'écartes seront employés. Certains espaces de Bouvron, disposant actuellement de zones U seront voués à évoluer, l'idée générale étant de concentrer la production de logements sur les bourgs.

Question n°2 - Quelle intégration de la dimension emploi et développement économique dans le cadre du projet pour le territoire ?

Marcel VERGER précise que la dimension économique a été étudiée dans le cadre du diagnostic, et que, dans les prochaines phases, cette dimension sera au cœur des réflexions. Elle sera à croiser avec le volet de la production de logements et mobilité. Monsieur DRÉNO complète en arguant que les mobilités sont aux cœurs des préoccupations des élus de l'ensemble des communes.

La réunion a été clôturée à 21h30 par Messieurs DRÉNO et VERGER, remerciant une nouvelle fois les habitants de leur présence, et les invitants à participer à l'élaboration de ce document d'urbanisme au travers des différents moyens mis à leur disposition.